

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°8 / 2022 - 2023

Réunion du 7 avril 2023 en téléréunion

Président: Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLIET - Cyril CHAUMONT - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTÉ - Marc

HAENEL - Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste: Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 15/05/2023

Attention: Les dossiers sont à retourner au plus tard le 09/05/2023

DISTRICT D'ALSACE (67/68)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

> CHATENOIS - COMPLEXE SPORTIF DE CHATENOIS 1 - NNI 67 073 02 01

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 PN en date du 21/03/2023. Un avis préalable favorable a été donné le 04/02/2022 pour la construction d'un terrain en gazon naturel avec arrosage automatique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 27/03/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 07/04/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

KINGERSHEIM - STADE DE LA PLAINE DE FOOT 2 - NNI 68 166 01 02

Cette installation était classée A8 SYN jusqu'au 05/02/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 SYN en date du 22/02/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Plans de récolement et plan des vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en T7 SYN jusqu'au 07/04/2033.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

CHATENOIS – COMPLEXE SPORTIF DE CHATENOIS 2 - NNI 67 073 02 02

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T7 SYN en date du 21/03/2023. Un avis préalable favorable a été donné le 04/02/2022 pour la construction d'un terrain en gazon synthétique. Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 27/03/2023

Elle constate l'absence des tests in situ et prononce le classement de l'installation en T7 SYN PROV jusqu'au 30/09/2023.

> SCHERWILLER - STADE INTERCOMMUNAL - NNI 67 445 01 01

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 14/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 16/03/2023 (date mise à disposition : 08/09/2022). Un avis préalable favorable a été donné le 17/06/2022 pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé en date du 16/03/2023.
- ✓ Tests in situ en date du 26/10/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 08/09/2032.

- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. <u>RETRAITS DE CLASSEMENT</u>

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. <u>PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE</u> AU PUBLIC

- 7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS
 - > 28/03/2023
- 8. AFFAIRES DIVERSES
- 9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
 - > CHATENOIS COMPLEXE SPORTIF DE CHATENOIS 1 NNI 67 073 02 01

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 21/03/2023 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 04/02/2022.

Pièce fournie:

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 183 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,50

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,72

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/04/2027.

> CHATENOIS - COMPLEXE SPORTIF DE CHATENOIS 2 - NNI 67 073 02 02

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 21/03/2023 (LED). Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 181 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,49

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,71

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/04/2027.

> DAUENDORF - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 087 01 01

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 09/02/2023 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 16/09/2022.

Pièce fournie:

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 209 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,50

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,72

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/04/2027.

> GEISPOLSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 152 01 01

L'éclairage est classé E5 jusqu'au 21/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 10/03/2023 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 14/10/2022.

Pièce fournie:

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 278 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 07/04/2027.

▶ GEISPOLSHEIM – STADE SAMSON LEJEUNE - NNI 67 152 01 03

L'éclairage est classé E6 jusqu'au 13/10/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 10/03/2023 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 14/10/2022.

Pièce fournie:

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 164 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,66

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/04/2027.

> STRASBOURG - STADE POURTALES 3 - NNI 67 482 06 03

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 30/11/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 181 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,26

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,44

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/04/2025.

HABSHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 118 01 02

L'éclairage est classé E7 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 09/03/2023 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 06/05/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 184 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,75

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/04/2027.

MEISTRATZHEIM – STADE DE L'EHN 2 - NNI 67 286 01 02

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 29/03/2022 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 06/05/2022.

Pièce fournie:

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 98 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,64

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/04/2027.

> ZIMMERSHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 68 386 01 01

L'éclairage était classé E7 jusqu'au 02/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 23/02/2023 (LED). Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 179 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,57

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/04/2027.

10.2. Confirmations de classement

> TRUCHTERSHEIM - STADE PFETTISHEIM - NNI 67 495 02 01

L'éclairage était classé E7 jusqu'au 26/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 14/03/2023. <u>Pièce fournie</u> :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 161 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,39

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,56

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/04/2025.

> HIRTZBACH - STADE MUNICIPAL - NNI 68 139 01 01

L'éclairage était classé E7 jusqu'au 02/08/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 10/11/2022. Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 133 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,28

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,57

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/04/2025.

> MASEVAUX NIEDERBRUCK - STADE DE LA DOLLER 1 - NNI 68 201 01 01

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 22/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 20/10/2022. Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 141 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,82

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/04/2025.

10.3. Changements de niveau de classement

▶ BREUSCHWICKERSHEIM – STADE DU MUHLBACH 1 - NNI 67 065 01 01

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 03/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 02/03/2023. Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 113 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,49

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/04/2025.

MORSCHWILLER LE BAS – STADE DU MOULIN 1 - NNI 68 218 01 01

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 21/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 13/03/2023 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 200 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,76

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 07/04/2027.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement

- 11.3. Changements de niveau de classement
- 11.4. **Divers**

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT DES ARDENNES (08)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. <u>Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique</u>
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. <u>PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC</u>

- 7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS
- 8. AFFAIRES DIVERSES
- 9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. <u>Divers</u>

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- MERY SUR SEINE STADE MUNICIPAL NNI 10 233 01 01

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 26/08/2021.

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un terrain un gazon synthétique. Un avis préalable défavorable a été donné le 24/11/2022 par la CFTIS.

Pièces fournies:

√ Nouveaux plans

Elle propose un avis préalable favorable au projet de création d'un terrain en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.5. Classements initiaux
- 4.6. Confirmations de niveau de classement
- 4.7. Changements de niveau de classement

5. <u>PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC</u>

- 6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS
- 7. AFFAIRES DIVERSES
- 8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmations de classement
- 10.3 Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Divers

11. <u>DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLA</u>IRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
 - > SAINT DIZIER STADE CHARLES JACQUIN 1 NNI 52 448 01 01

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 27/03/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN en date du 24/03/2023.

Pièces fournies:

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 24/03/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Les perches arrière de tension des filets, de couleur blanche, devront être peintes en couleur sombre.
- Les bas-volets ne sont pas autorisés sur les clôtures protégeant l'aire de jeu.

Elle rappelle qu'en présence d'équipements d'athlétisme, les bacs à sable et bordures de pistes doivent être arasés au niveau de l'aire de jeu et protégé par un revêtement souple s'ils empiètent sur la zone de sécurité minimum (2,50m)

Elle propose le classement de l'installation en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement
 - SAINT DIZIER STADE CHARLES JACQUIN 2 NNI 52 448 01 02

Cette installation est classée T6 SYN jusqu'au 30/04/2032-

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T2 SYN en date du 07/06/2022 (date mise à disposition : 30/04/2022).

Pièce fournie:

 Rapport de visite de Mr GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 24/03/2023, constatant la levée des non-conformités.

Elle note le complément de clôture à mettre en place pour séparer les deux installations de ce complexe.

Elle propose le classement de l'installation en T2 SYN jusqu'au 30/06/2032 sous réserve d'achever la clôture avant le 30/08/2023 et transmet à la CFTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

- 6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
- 7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS
- 8. AFFAIRES DIVERSES
- 9. FAFA

ECLAIRAGES

- 10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE
- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement
- 11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL
 - 11.1. Classements fédéraux initiaux
 - 11.2. Confirmations de classement
 - 11.3. **Divers**
- 12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
 - **▶ BIGNICOURT SUR MARNE STADE MUNICIPAL NNI 51 059 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN, après réception du rapport de visite constatant la levée de non-conformités, en date du 01/04/2023, de Mr GAY, membre de la CRTIS.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. <u>AFFAIRES DIVERSES</u>

Changement de nom :

> REIMS - STADE DE LA NEUVILLETTE 1 - NNI 51 454 08 01

L'installation devient le STADE PIERRE COLLINET 1.

➤ REIMS – STADE DE LA NEUVILLETTE 2 - NNI 51 454 08 02

L'installation devient le STADE PIERRE COLLINET 2.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

> REIMS - STADE PIERRE COLLINET 2 - NNI 51 454 08 02

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 04/04/2023 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 08/07/2022.

Pièce fournie:

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 187 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,45

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/04/2027.

- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. **Divers**

12. <u>DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIR</u>AGE

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE (54)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
 - BOULIGNY STADE BRABOIS NNI 55 063 01 01

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 11/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T3 PN en date du 16/03/2032. Un avis préalable a été donné en date du 16/12/2021 pour une mise en conformité des vestiaires. Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement non signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 16/03/2023,
- ✓ AOP, en date du 09/03/2023,
- ✓ PV de CDS, en date du 13/04/2012,
- ✓ Plans de situation, de l'aire de jeu, vestiaires.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m). Le relevé in-situ indique 2,38 m.
- La zone technique n'est pas tracée.
- Les buts sont obligatoirement de couleur blanche. Ils doivent être repeints.
- Il est rappelé que les perches permettant de tendre les filets en arrière des buts doivent être de couleur sombre et implantées à 2,50 m minimum de la ligne de jeu.
- Les poteaux de corner doivent avoir une hauteur de 1,50 m.
- La main courante est à consolider à plusieurs endroits.

Les non-conformités sont à lever avant la prochaine rencontre officielle.

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement Ed. 2021) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal.

La réalisation d'essais sans attendre ce terme quinquennal permettra de diagnostiquer utilement les exigences non satisfaites et d'établir un plan de maintenance pour les corriger.

Elle propose le classement de l'installation en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

NANCY - STADE VICTOR - NNI 54 395 01 01

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 03/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 23/03/2023 (date mise à disposition : 01/09/2008).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr. SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 23/03/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/09/2028.

2.4. Changements de niveau de classement

3. <u>RETRAITS DE CLASSEMENT</u>

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. <u>Installations équipées de vestiaires</u>

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. <u>PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE</u> AU PUBLIC
- 7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS
- 8. AFFAIRES DIVERSES
- 9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement
 - NANCY STADE VICTOR NNI 54 395 01 01

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 17/09/2017.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 23/03/2023. <u>Pièce fournie</u> :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 124 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,27

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,45

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/04/2025.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. **Divers**

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

VERDUN – TERRAIN A8 OZOMONT 1 - NNI 55 545 04 01

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 SYN en date du 06/04/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 06/04/2023
- ✓ Plan d'aménagement

Elle prononce le classement de l'installation en A8 SYN jusqu'au 07/04/2033.

VERDUN – TERRAIN A8 OZOMONT 2 - NNI 55 545 04 02

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 SYN en date du 06/04/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 06/04/2023
- ✓ Plan d'aménagement

Elle prononce le classement de l'installation en A8 SYN jusqu'au 07/04/2033.

- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. <u>Installations équipées d'un arrosage</u>
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. **Divers**

12. <u>DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE</u>

DISTRICT MOSELLE (57)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

> NEUFCHEF - STADE JOSEPH BONATO 2 - NNI 57 498 01 02

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 S en date du 29/03/2023.

Pièces fournies :

✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en A8 S jusqu'au 07/04/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement

> CATTENOM - STADE ALPHONSE BOHLER - NNI 57 124 01 01

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 22/05/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN en date du 01/03/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 01/03/2023

Elle propose le classement de l'installation en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

CATTENOM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 124 01 02

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 04/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 01/03/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 01/03/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 07/04/2033.

> GANDRANGE - STADE JOSEPH WIEDENKELLER - NNI 57 242 01 01

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 06/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 29/03/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 29/03/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 07/04/2033.

NEUFCHEF - STADE JOSEPH BONATO - NNI 57 498 01 01

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 06/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 29/03/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 29/03/2023.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 07/04/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

METZ – STADE ARSENAL PAIXHANS - NNI 57 463 08 01

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 23/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 06/03/2023 (date mise à disposition : 03/10/2004).

Pièces fournies :

✓ Demande de classement signée.

- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 06/03/2023.
- ✓ Tests in situ en date du 20/12/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 03/10/2034.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

METZ - STADE DE BELLECROIX 2 - NNI 57 463 03 02

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 24/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 06/03/2023 (date mise à disposition : 23/10/2011). Un avis préalable favorable a été donné le 17/09/2021 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 06/03/2023.

Elle constate:

- L'absence des tests in situ de qualités sportives et de sécurité. Elle rappelle que ces tests doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la mise en service de la surface de jeu.
- L'absence de bancs de touche pour les joueurs.

Elle note que les vestiaires sont situés en dehors de l'enceinte clôturée du terrain.

Compte-tenu de ces éléments, elle prononce le classement de l'installation en T6 SYN PROV jusqu'au 06/09/2023.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ METZ – STADE HAUT DE BLEMONT 2 - NNI 57 463 01 02

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 01/11/2026.

Recu les tests in situ en date du 20/12/2022.

Remerciements.

➤ METZ – STADE LOTHAIRE 2 - NNI 57 463 04 02

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 05/09/2024.

Recu les tests in situ en date du 20/12/2022.

Remerciements.

METZ – STADE TECHNOPOLE - NNI 57 463 09 01

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 08/02/2027.

Recu les tests in situ en date du 20/12/2022.

Remerciements.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. <u>Divers</u>

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT DES VOSGES (88)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
 - > ST DIE DES VOSGES STADE EMILE JEANPIERRE NNI 88 413 01 01

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 19/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis réglementaire et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 68m). Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 28/03/2023,
- ✓ Lettre d'intention, en date du 28/03/2023.
- ✓ Plans des arroseurs, du drainage, de l'aire de jeu, des vestiaires.

La CRTIS propose un avis réglementaire favorable pour la réalisation de l'arrosage automatique sur cette installation et transmet à la CFTIS pour décision.

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- 7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS
- 8. AFFAIRES DIVERSES
- 9. FAFA

<u>ECLAIRAGES</u>

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement

➢ GERARDMER – STADE FRANCOIS DELON - NNI 88 196 01 02

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 28/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 03/04/2023. Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 158 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,76

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/04/2025.

> ST DIE DES VOSGES - STADE EMILE JEANPIERRE - NNI 88 413 01 01

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 25/11/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 06/04/2023. Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 357 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi): 0,59

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy): 0,78

Elle propose le classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS.

10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- **11.3. Divers**

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS Michel GENDRON